
PÉRIODE II.

LES PARISIENS SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

I^{er}. De l'établissement et des exploits des Romains.

En l'an 700 de la fondation de Rome, ou cinquante-quatre ans avant notre ère vulgaire, la nation des *Parisii*, ou Parisiens, figure pour la première fois sur la scène historique, et y joue un rôle très-secondaire, conforme à son peu d'importance.

Jules César, le fléau de son siècle, dévoré par la soif du pouvoir et des richesses, malheureusement doué du génie et des talents propres à satisfaire ces passions désastreuses, avait déjà soumis une partie des nations gauloises. Pressé par le besoin de renforcer sa cavalerie pour continuer ses conquêtes, il convoqua, dans un lieu qu'il ne nomme pas, une assemblée générale des nations gauloises. Celles des *Treveri*, des *Carnutes*, des *Senones*, les plus puissantes de la Gaule, n'y députèrent point. L'absence des députés de ces nations annonçait au général romain un mépris pour sa convocation, des intentions hostiles, et déconcertait son plan de conquête. Instruit que la faible nation parisienne, quoique dépendante des *Senones*, n'avait pris nulle part à cette résistance, il convoqua une nouvelle assemblée dans *Lutèce*, place forte des *Parisii*, et marcha le même jour, à la tête de ses légions, contre les *Senones* indociles, qui à son approche